

6/1942
1 juill'42

ORDRES DU JOUR PART III, No. 156
par
Lt. Colonel J.J. Chouinard, V.D.
Officier Commandant,

156/1942
1 juillet 42

CENTRE D'INSTRUCTION SUPERIEURE D'INFANTRIE No. A/13.

1. DEVOIRS.

OFFICIERS DU JOUR.

Demain le 2 juill'42 :	Lt. M. Langevin,	Liste Gén. A/A.C. (6e I.)
Remplaçant :	Lt. R. Guenet,	R. de Lévis, A/A.C. (5e I.)
Suivant de devoir :	Lt. R. Guenet,	R. de Lévis, A/A.C. (5e I.)
Remplaçant :	Lt. R. Deschambeault,	F.M.R., A/A.C. (6e I.)

SERGEANT DU JOUR.

Demain le 2 juill'42 :	Sgt. McNamee, B.	R.22e.R., A/A.C. (2e I.)
Suivant de devoir :	Sgt. Couture, R.	R. de Mais., A/A.C. (3e I.)

CAPORAL DU JOUR.

Demain le 2 juill'42 :	Cpl. Picard, A.	R.22e.R., A/A.C. (1e I.)
Suivant de devoir :	Cpl. Rioux, F.	R.22e.R., A/A.C. (3e I.)

AMENDEMENT.

D.O. P.1 No.155, d/30 juin'42, para.1; au Lt. R. Guenet substituez le Lt. M. Langevin; au Lt. M. Langevin, substituez le Lt. R. Guenet.

2. PARADES.

Les Parades du 2 juill'42 seront telles que détaillées au SYLLABUS.

3. CONSEIL DE GUERRE REGIONAL.

Les Officiers sous-mentionnés s'assembleront au Camp Valcartier, P.Q., à 1000 heures, le 6 juillet '42, dans le but de juger par Un Conseil de Guerre Régional l'accusé D-52470 Sdt. Réal Lagacé, Rég. de la Chaudière, A.C. (et toute autre personne ou personnes qui pourrait être appelée devant cette Cour.)

PRESIDENT: Lt. Col. M.M.L. Garon, Royal 22e Régiment, A.C.

MEMBRES: Un Major à être désigné par l'O.C., Rég. de Montmagny, A.C.

Capitaine J.G. Fiset, R.C.C.S., A.C.

MEMBRES SUPPLEANTS: Capitaine V. Morin, Royal 22e Régiment, A.C.

Lieutenant R. Guenet, Rég. de Lévis, A.C.

PROCEUREUR: Lieutenant Pierre de Guise, Rég. de la Chaudière, A.C.

DEFENSEUR: Lieutenant Réal Dupont, Les Vol. de Québec, A.C.

L'accusé sera dûment avisé et tous les témoins seront requis d'être présents.

Les Officiers Commandants voudront bien s'assurer que tous les Officiers disponibles assistent aux procédures pour fins d'instruction.

L'Officier Commandant du A.I.T.C., A/13 devra faire les arrangements nécessaires pour l'installation de la Cour, et devra pourvoir au personnel de bureau requis.

Les procédures devront être transmises aux Quartiers-Généraux, 5ième R.M. (Q-39-L-3140) (GnOs.2006)

4. CONSEIL DE GUERRE REGIONAL.

Les Officiers sous-mentionnés s'assembleront au Camp Valcartier, P.Q., à 1000 heures le 6 juillet'42, dans le but de juger par un Conseil de Guerre Régional l'accusé H-36696 Sdt. Antoine Ethier, C.F.C., A.C. (et toute personne ou personnes qui pourrait être appelée à comparaître devant cette Cour.)